

TOUT SAVOIR

Comment déduire ma cotisation syndicale

Vous avez le droit à un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation annuelle

Je n'opte pas pour les Frais Réels

J'inscris le montant de ma cotisation syndicale dans le case 7AC dans la partie réductions et crédits d'impôts

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés sauf option frais réels	Personnes à charge			
	7AC	7AE	7AG	

J'opte pour les Frais Réels

J'intègre le montant de ma cotisation syndicale dans les frais réels en case 1AK en précisant "cotisation syndicale" dans l'onglet détail de la déclaration en ligne



Date limite pour la déclaration

Jeudi 23 mai 23h59 Jeudi 30 mai 23h59

Jeudi 6 juin 23h59

Département de 01 à 19 Département de 20 à 54 Département de 55 à 976